

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SECTEUR DNL
RAPPORT DU JURY
SESSION 2025

1. Les textes réglementaires :

La certification complémentaire est destinée aux enseignants du premier degré et du second degré titulaires, stagiaires, ou en contrat à durée indéterminée des établissements publics ou privés sous contrat.

Les références des textes relatifs à la certification complémentaire sont rappelées ci-après :

- Note de service du 16 juillet 2019 (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

- Arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

- Note de service du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm> 1.2

2. Bilan de la session 2025 dans l'académie de Normandie :

Quelques données

Cette année encore le jury tient à féliciter vivement tous les candidats, qui ont été nombreux à poursuivre leur démarche de formation jusqu'à l'épreuve orale. Le nombre conséquent d'inscrits, en hausse notamment dans le premier degré, ainsi que le taux de présence lors des oraux, reflètent cet engagement et cette volonté de renouveler ses pratiques.

Des disciplines très variées ont à nouveau été représentées dans le second degré, qu'il s'agisse de la voie générale, technologique ou professionnelle, de même que les quatre langues qui peuvent être choisies pour cette certification complémentaire, l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien. Dans le premier degré les candidats ont intégré la langue vivante à des enseignements d'arts, d'EPS, de mathématiques, ou encore de sciences et technologies.

Motivés par la réussite de leurs élèves, certains enseignants ayant déjà une certification, l'ont passée dans une autre langue. Plusieurs professeurs stagiaires ont également brillé à l'oral.

	Pré- inscrits	Inscrits	Présents aux oraux	Admis
DNL	184	138	126	77
Anglais	151	111	100	62
Allemand	10	8	8	6
Espagnol	20	16	15	7
Italien	3	3	3	2

Le dossier personnel

Bien que le dossier remis par chaque candidat ne soit pas soumis à notation, il s'avère utile lors de l'échange avec les membres du jury pour lesquels il peut servir de support au même titre que la présentation orale. C'est pourquoi il a été maintes fois préconisé de ne pas négliger son intérêt et d'en respecter la forme. Les candidats ont majoritairement su suivre ce conseil cette année, en liant plus facilement leurs aspirations et motivations personnelles à l'intérêt pédagogique d'un enseignement en langue étrangère. Beaucoup ont également ajouté des annexes, fruits de leurs expérimentations, et parfois judicieusement amendé certaines de leurs propositions pédagogiques en faisant évoluer leur réflexion entre le jour de la remise du rapport et celui de l'entretien.

Conscient que, par définition, le candidat n'est pas encore amené à enseigner une matière en langue étrangère de manière régulière, le jury rappelle que le dossier n'a pas vocation à détailler dans les moindres détails des séquences de disciplines non linguistiques. En revanche il doit être le témoin de la capacité d'un professeur à utiliser son expérience personnelle et professionnelle pour se projeter vers une autre forme d'enseignement et chercher à adapter ses pratiques. Ce support écrit est un premier moyen pour le candidat d'attester de sa compréhension des grands enjeux d'un enseignement en langue étrangère.

L'épreuve orale

Les résultats parfois excellents des lauréats traduisent à la fois une bonne compréhension des enjeux d'un enseignement de DNL et une maîtrise suffisante de la langue étrangère choisie. Plusieurs candidats ajournés ont obtenu des notes avoisinant la moyenne, reflétant soit une perception encore partielle de ces spécificités, soit, le plus souvent, un niveau de langue à consolider.

C'est en effet une meilleure représentation globale des objectifs de cet enseignement que le jury a notée cette année, avec plus particulièrement :

- une distinction mieux établie entre cours EN langue et cours DE langue vivante mais aussi entre DNL et ETLV (enseignement technologique en langue étrangère) ;

- une connaissance satisfaisante des programmes et du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)
- des ébauches de projets à dimension internationale
- une meilleure prise en compte de la bi-culturalité
- la nécessité du travail collaboratif entre linguiste et non-linguiste (même si ce point fait l'objet de précisions ci-après)
- l'importance de la progressivité des apprentissages
- le choix de supports pédagogiques authentiques
- la contribution de l'EMILE / DNL au développement de la citoyenneté
- une réflexion pertinente sur l'évaluation et la connaissance des épreuves du baccalauréat des élèves inscrits en DNL ou SELO (sections européennes ou de langues orientales)
- une volonté de transférer les acquis de l'expérience (formations, stages à l'étranger, observations de séances de collègues d'une même discipline ou d'une autre DNL...).

Quelques points de vigilance

- la correction de la langue choisie incluant le respect de la phonologie : le niveau visé du CECRL est B2, ce qui n'exige donc pas une maîtrise très fine de la langue ; le candidat peut oser s'exprimer et a le droit à l'erreur. Néanmoins la recevabilité linguistique reste essentielle, le modèle présenté aux élèves doit rester fiable. Ainsi des mots usuels prononcés systématiquement de manière erronée rendant leur compréhension laborieuse ou le passage répété au français ne permettent pas de valider le niveau attendu ;
- quelques candidatures prématurées au dire des principaux intéressés eux-mêmes : s'il est tout à leur honneur de chercher à parfaire leurs compétences en vue de l'épreuve orale, les candidats peuvent envisager de le faire sur une période de deux ans, ce qui a été le choix de certains ;
- la difficile intégration de la langue à la discipline qui devient parfois la présentation d'un cours traduit sans enrichissement ni pertinence pour la matière ;
- une transposition parfois limitée des apprentissages théoriques en propositions pédagogiques cohérentes : la reprise littérale des contenus de la formation n'a parfois pas toujours témoigné de leur bonne maîtrise, d'où l'intérêt de les faire siens et, pour ce faire, de tester certaines activités avec les élèves dans la mesure du possible ;
- le manque d'adéquation entre les activités proposées et le niveau supposé des élèves ;
- la capacité à se projeter vers d'autres niveaux d'apprentissage (cycles ou établissements différents de ceux auxquels le candidat est le plus habitué) ;
- la faible connaissance de l'enseignement de sa discipline dans les pays étrangers concernés ;
- malgré une volonté d'ouverture européenne ou internationale, une connaissance partielle des programmes de mobilité.

3. Quelques préconisations :

Le jury invite chaque candidat à s'exposer à une langue authentique le plus régulièrement possible, et ce, à l'écrit comme à l'oral.

Assister à des cours de collègues linguistes permet d'autre part de mesurer le niveau des élèves, mais aussi de s'inspirer des stratégies visant à faciliter leur mise en activité. Une attention particulière pourra être portée à la contextualisation de ces activités.

En effet s'il est important de recourir le plus possible à la langue cible pendant une séance de DNL, il l'est au moins autant de laisser s'exprimer les élèves eux-mêmes, donc de penser aux moyens de les mettre en interaction, de créer des situations de communication. Il peut être bon de penser à l'aspect ludique de l'apprentissage, source de motivation pour les élèves et élément facilitant la prise de parole. Le recours aux outils numériques peut s'avérer également efficace.

Il convient de veiller à l'adéquation de l'ouverture culturelle proposée avec la sphère des pays de la langue choisie (qui ne saurait se réduire à une nation ou un lieu emblématique). Le choix des parties de programme doit de même être cohérent avec un enseignement en langue étrangère. Pour nourrir encore sa réflexion le candidat pourra affiner sa connaissance des programmes (Erasmus...) et outils (E-Twinning...) facilitant les échanges avec les établissements étrangers.

Le travail d'équipe ne se limite pas à une répartition des tâches (la grammaire et le lexique incomberaient au professeur de langue, la civilisation à celui de DNL). C'est une réflexion commune, sur l'intérêt du « décroisement », les savoirs transférables et les projets qu'il est judicieux de mener. Dans le premier degré la représentation des enjeux de l'EMILE gagnerait à être étendue à l'échelle de l'école. Dans le second degré une meilleure connaissance des programmes de langues, notamment des axes culturels, ne peut que contribuer à la richesse d'un enseignement de DNL. Plus largement chaque candidat est invité à penser à la notion de parcours de l'élève, et ce, en inter-degré.

4. Quelques conseils de lecture :

Afin de bénéficier de conseils plus spécifiques, les candidats sont invités à se tourner vers les IEN ou les inspecteurs de leur discipline et de la langue qu'ils ont choisie pour la certification.

Le candidat trouvera ci-après quelques références susceptibles de nourrir sa réflexion :

- les programmes de langues vivantes étrangères, sans oublier ceux qui seront mis en œuvre à la rentrée 2025,
- *Cadre Européen Commun de référence pour les Langues (2020)*,

Téléchargeable [ici](#)

Le jury attire à nouveau l'attention des candidats sur la place importante qui est faite à l'activité de médiation dans cette version du CECRL.

- *Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères (oser les langues vivantes étrangères à l'école cycle 2/3)*,

téléchargeable [ici](#) . Cette première partie est accompagnée d'une bibliographie (p 36-37)

- *Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères de l'école au lycée*,

téléchargeable [ici](#)

- Rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde*,

téléchargeable [ici](#)

- *Repères annuels de progression pour le cycle 4 et attendus de fin d'année*

Rapport rédigé par Estelle BUCQUET IA-IPR d'anglais et présidente du jury de la certification complémentaire secteur DNL ; en collaboration pour le 1er degré avec Astrid MAZARI, Inspectrice de l'Éducation nationale, référente académique pour le Plan langues vivantes 1er degré